



# BULLETIN MUNICIPAL

Site Internet de la commune : [www.commune-faramans.fr](http://www.commune-faramans.fr)

## Conseil municipal du 24 Novembre 2022

### 1. Bâtiments :

- **École - Ensemble bâtiments :**

- La pompe à chaleur qui assurera le chauffage et le rafraîchissement de l'école a été installée et sera mise en service le 07 décembre.
- Des pierres d'enrochement ont été déposées sur le parking de la salle des fêtes afin de sécuriser les abords de l'école.
- Une étude est en cours pour l'installation d'un système de vidéosurveillance sur les nouveaux bâtiments.
- L'ancienne chaudière de l'école a été vendue pour un montant de 1 500 €.

- **École – Nouvelles classes :**

- Des tableaux numériques interactifs sont en cours d'installation.

- **École – Anciennes classes :**

- La rénovation des deux anciennes classes sera bientôt terminée, il reste quelques travaux de finition à effectuer.

- **Église :**

- Des devis ont été demandés pour chiffrer la réfection du clocher de l'église.

- **Économies d'énergie :**

- Dans le cadre des économies d'énergie, la CCPA propose de subventionner à hauteur de 75 % (du montant HT) le coût du passage à la technologie LED des éclairages des bâtiments communaux (salle des fêtes et mairie).

Un devis établi par l'entreprise JUENET de 9 060,65 euros TTC a été retenu.

### 2. Urbanisme :

Suite à l'approbation de la modification simplifiée du PLU en date du 15 septembre 2022, la Préfecture a effectué un recours gracieux en raison de la suppression, dans le nouveau règlement de PLU, de l'interdiction d'ouvrir et d'exploiter des carrières en zones urbaines.

Le Conseil Municipal retire donc la délibération d'approbation du 15 septembre et approuve un nouveau document dans lequel cette suppression illicite ne figure plus.

### **3. SIEA : conseillers numériques :**

Dans le cadre de l'action nationale pour l'inclusion numérique, le SIEA (Syndicat Intercommunal d'énergie et d'e-communication de l'Ain) propose à la Commune de mettre à disposition, via une convention pour un coût de 400 €, un conseiller numérique pour accompagner gratuitement les administrés dans l'apprentissage du numérique.

#### **Rôle de ces conseillers numériques :**

- aider les Françaises et Français dans leurs usages quotidiens du numérique ;
- les sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques ;
- les rendre autonomes pour réaliser des démarches administratives en ligne.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à retourner en Mairie l'enquête jointe à ce bulletin. Les résultats serviront à formaliser les actions d'informations réalisées par le conseiller.

### **4. Fermeture du secrétariat de Mairie :**

Le secrétariat de Mairie sera fermé le mercredi 30 novembre 2022.

### **5. Agenda :**

- 03 décembre 2022 : matinée boudins organisée par la Société de Chasse ;
- 17 décembre 2022 : vente d'huitres sous la halle organisée par l'Amicale des jeunes.